



PROCES VERBAL  
N° 34/CNCMP/2014  
DU 20/08

L'an deux mille quatorze et le mercredi vingt août à treize heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

**Etaient présents:**

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES  
INFRASTRUCTURES**

1°/- *Examen* du DAO relatif aux travaux de construction de la route Kaédi-kondel, *réf lettre n°202/CPMP/SI* reçue le 17 août 2014.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO.*

2°/- *Examen* des projets de marchés relatifs au pavage de la route EL EMEL lots 1 et 4, *réf lettres n°204/CPMP/SI* reçue le 14 août 2014.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés passés avec le groupement d'entreprises BATIR-TP/SPS Sarl comme suit :*

- *lot 1 pour un montant de 199.007.535 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois ;*
- *lot 4 pour montant de 185.069.767 UM TTC et un délai d'exécution de quatre (04) mois.*

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

3°/- *Examen* des projets de marchés relatifs au pavage de la route EL EMEL lots 2 et 3, *réf lettres n°208/CPMP/SI* reçue le 19 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés passés avec le groupement d'entreprises VIA-Maroc/HAWA TP comme suit :*

- *lot 2 pour un montant de 176.548.329 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois ;*
- *lot 3 pour un montant de 198.731.708 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois ;*

4°/- *Examen* du complément d'informations demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives au contrôle des travaux de construction de la route Ouenatt Zbeil-Djiguenni, *réf lettre n°210/CPMP/SI* reçue le 19 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES**

5°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de camions-citernes pour le compte de l'ONAS, *réf lettre n°1162/CMSSBIE* reçue le 13 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

6°/-*Examen* du complément d'informations demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la « maîtrise d'œuvre du volet assainissement du projet eau et assainissement dans cinq (05) wilayas du pays, *réf lettre n°1187/CMSSBIE* reçue le 19 août 2014.

Décision

*Ce point est reporté au motif suivant :*

*Reprendre le rapport d'évaluation à la lumière du complément de dossier fourni en tenant compte du diplôme demandé et non fourni.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF**

7°/- *Examen* du PPM révisé de la DPEF pour l'année 2014, *lettre n°111/CPMP/DPEF* reçue le 17 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM actualisé pour l'année 2014.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE**

*8°-Examen* du PPM actualisé de la SNDE pour l'année 2014, *réf lettre n°648/CPMP/SNDE* reçue le 14 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit PPM.  
Motif : les avenants ne sont pas une méthode de passation autorisée dans les PPM.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX**

*9/-Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la DP pour l'étude et le suivi de la construction d'un hôpital à Atar et d'un centre d'hémodialyse à Kaédi, *réf lettre n°409/CPMP/SS* reçue le 11 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*10°-Examen* du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition d'équipements au profit de l'Ecole Nationale de travaux Publics, *réf lettre n°422/CPMP/SS* reçue le 17 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*11°-Examen* de la manifestation d'intérêt relatif à la mise en place d'un tiers certificateur et d'un prestataire de certification électronique, *réf lettre n°420/CPMP/SS* reçue le 17 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite manifestation d'intérêt.*

*12°-Examen* du projet de marché relatif à la construction d'un centre national de cardiologie à Nouakchott, *réf lettre n°421/CPMP/SS* reçue le 17 août 2014.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec le groupement d'entreprise AKER/DID pour un montant de*

*2.928.000.000 UM HT avec un crédit d'impôt 650.652.000 UM et un délai d'exécution de 24 mois sous réserve de prévoir les livraisons d'assurance avant le début des travaux.*

*13°-Examen du PPM actualisé du projet WARCIP pour l'année 2014, réf lettre n°754/WARCIP reçue le 14 août 2014.*

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM actualisé pour l'année 2014.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL**

*14°-Examen des projets de marchés relatifs des offres relatives à l'équipement de 20 forages dans les Wilayas, réf lettre n°428/CPMP/Sr reçue le 17 Août 2014.*

**Décision**

*Ce point est reporté pour justifier les écarts entre les crédits d'impôt corrigés par rapport aux volumes des travaux de chaque lot.*

*15°-Examen du PPM complémentaire de la Direction de l'élevage pour l'année 2014, réf lettre n°408/CPMP/Sr reçue le 04 Août 2014.*

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.*

*16°-Examen du PPM complémentaire du parc national de Diawling pour l'année 2014, réf lettre n°411/CPMP/Sr reçue le 07 Août 2014.*

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.*

*17°-Examen du PPM de la SNAAT pour l'année 2014, réf lettre n°420/CPMP/Sr reçue le 12 Août 2014.*

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN**

*18°-Examen du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux de construction des équipements collectifs à ALEG en quatre lots, réf lettre n°83/CPMP/ISKAN reçue le 13 août 2014.*

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*



### Décision

Ce point est reporté aux motifs suivants :

- traitement équitable lors de l'examen des qualifications des soumissionnaires moins disants ;
- définition des fonctions des membres du comité d'évaluation ainsi que la signature du rapport par ledit comité.

### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

19%-Examen de la manifestation d'intérêt corrigée suivant les observations de l'AFD relative au recrutement d'un ingénieur conseil pour le suivi et le contrôle des travaux de construction d'une ligne 225 kw entre la Mauritanie et le Sénégal, réf lettre n°1389/CPMP/SOMELEC reçue le 19 août 2014.

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite manifestation d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



### Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibely

Abderrahmane Abdoul

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim